



# Des points de repères pour vous aider à mettre en œuvre une démarche RSE



Etat des lieux au 14 mars 2022 - Les éléments présentés dans ce document sont évolutifs.



## RSE, points de repère : quelques conseils

**Inspirez-vous !** Les principes réglementaires et non réglementaires constituent une source d'inspiration pour vos démarches RSE au bénéfice de votre organisation.

### **Anticipation**

Que vous soyez ou non assujettis, les périmètres évoluent et le nombre d'assujettis augmente. Comprendre ces réglementations vous aidera à anticiper.

### **Avantage concurrentiel**

Les démarches volontaires inspirent et obligent le législateur. L'avance en RSE constitue une avance concurrentielle.

### **Attractivité du personnel**

La RSE motive vos collaborateurs et attire des candidats. Améliorez ainsi votre image et renforcez la cohésion de vos équipes.

### **Facilité de financement**

Les financeurs questionnent l'impact social et environnemental des projets à financer. Y répondre aide à trouver de nouvelles sources de financement.

### Existe-t-il une veille réglementaire sur la RSE ?

La responsabilité sociétale des entreprises se retrouve dans de nombreux champs de réglementation : environnement, RH, gouvernance... **Il n'y a pas une réglementation « RSE »** au sens strict du terme mais **la RSE se retrouve dans beaucoup de textes réglementaires généraux** (reporting extra-financier, RH, achats, marchés publics...) ou thématiques (énergie, déchets...).

**Hard law** : le réglementaire = l'obligatoire  
**Soft law** : le non réglementaire = l'incitation

De nombreux textes non réglementaires (normes, labels, plans, préconisations...) guident et soutiennent RSE et DD.

Pour la RSE, la veille réglementaire serait incomplète sans ces outils (ex. norme ISO 26000).

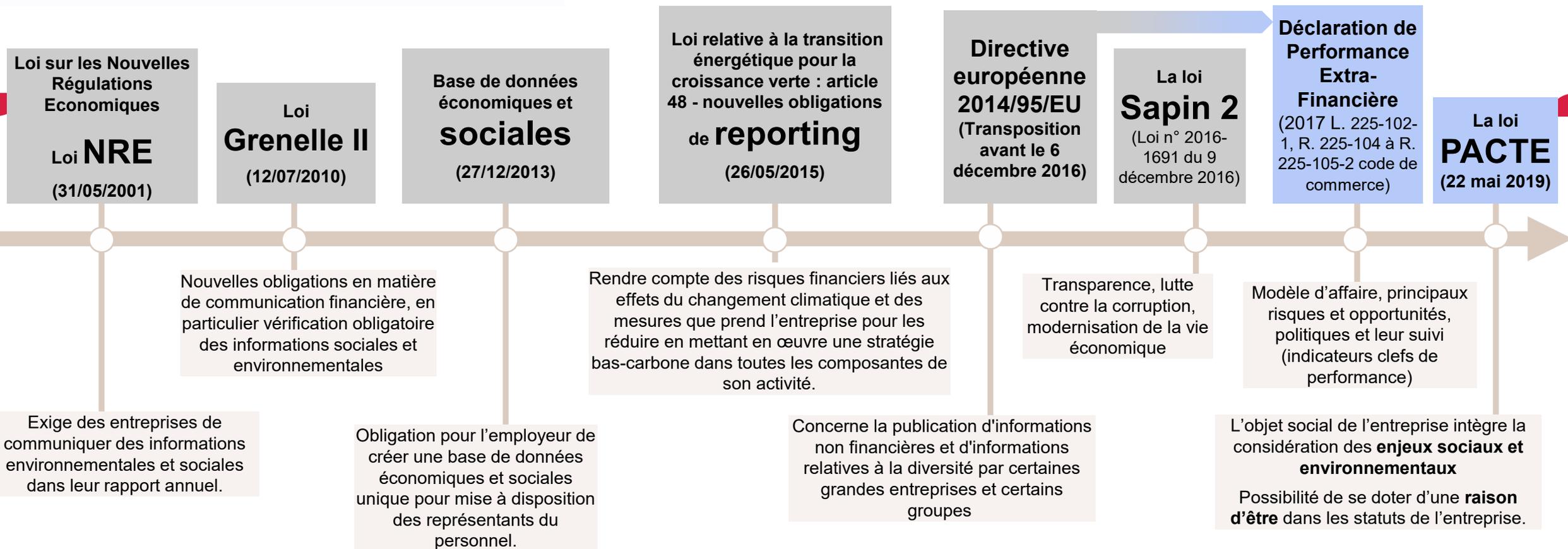
### Le réglementaire est souvent orienté RSE/DD

Sans forcément cibler spécifiquement la RSE, de nombreux principes réglementaires sont en lien avec la RSE.

Une évolution progressive du paysage réglementaire français vers plus de transparence. Les entreprises doivent de plus en plus rendre compte de leurs impacts.

Déclaration de Performance Extra-Financière et loi PACTE marquent un tournant : il ne s'agit plus d'être transparent mais d'expliquer, de justifier son fonctionnement, ses impacts et sa raison d'être et notamment sa contribution sur les champs sociaux et environnementaux.

## Historique (non exhaustif) de textes réglementaires en lien avec la RSE



## Territoires et collectivités : le développement durable omniprésent

*Une source d'inspiration et d'ancrage pour le secteur*

Le développement durable est historiquement ancré dans les territoires. De nombreux documents structurent le « développement durable des territoires » et visent à assurer la cohérence du développement urbain avec les besoins et contraintes du territoire.

### Exemples (non exhaustif) de documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire en lien avec le développement durable

**SRADDET** - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  
fixe les orientations fondamentales, à moyen terme de l'aménagement du territoire. Il intègre plusieurs documents dont :

**SRCE** - Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**PRPGD** - Plan régional de Prévention et de gestion des Déchets

**PCAET** - Plan Climat-Air-Energie Territorial

**SCoT** - Schéma de COhérence Territoriale  
fixe les objectifs et les principes d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'environnement dont ceux de la biodiversité, de l'énergie et du climat

**PADD** - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PLUi** - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PDU** - Programme de Développement Urbain

### Déclinaison (non exhaustive) de démarches et accompagnements en faveur du développement Durable

**PTDD** - Projets Territoriaux de Développement Durable

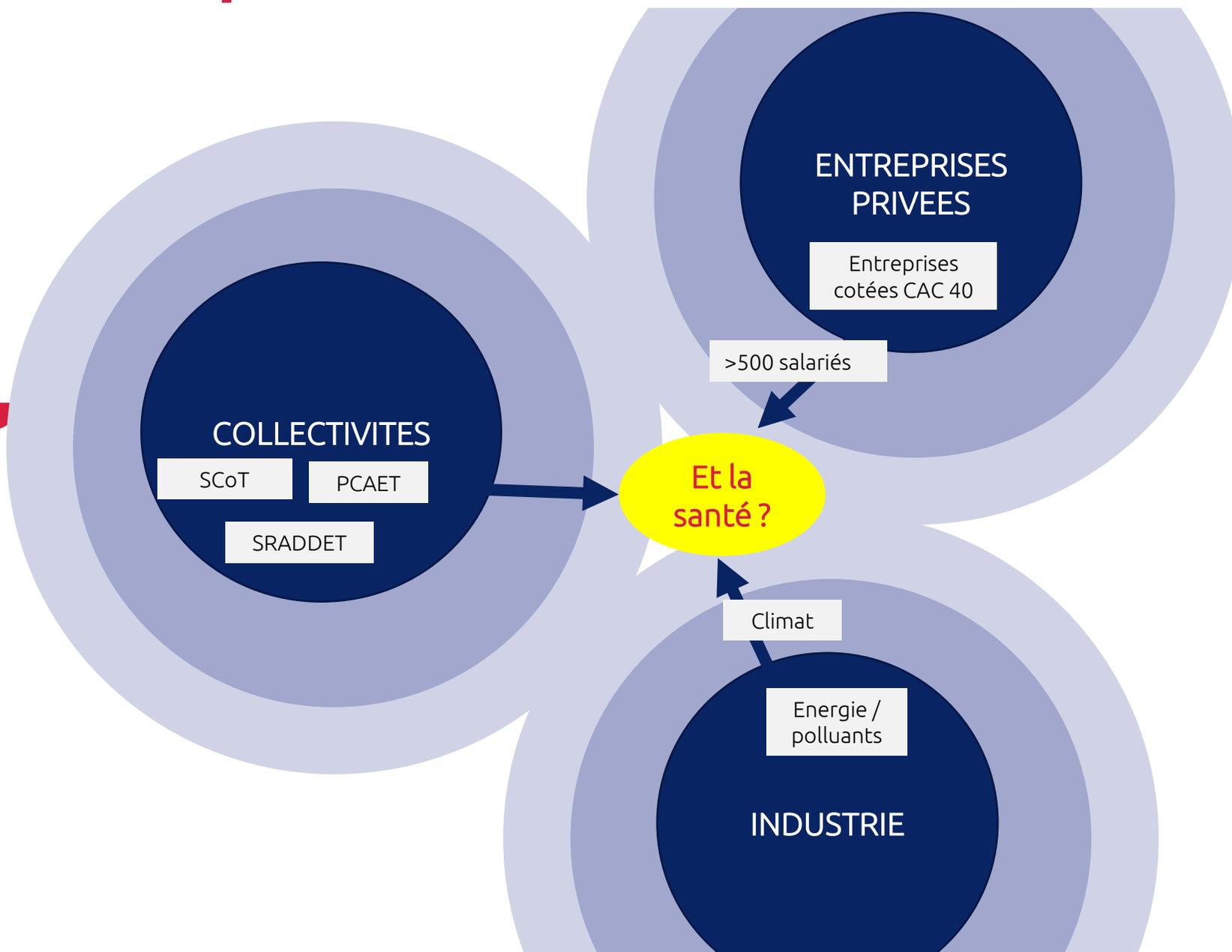
**Agenda 21 locaux**  
Label permettant une appropriation de la notion de DD par les acteurs

**Eco-quartier**  
Label pour un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire

**TEPOS** - Territoires à Energie POSitive  
Réseau de territoires qui abordent la question de l'énergie dans une approche globale de développement local (économique, social, démocratique, environnemental)

**TZDZG** - Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

## La réglementation s'étend progressivement au secteur de la santé



### Et la santé ?

La réglementation élargit progressivement son périmètre :

- **A des entreprises de moindre taille**, le reporting extra-financier était initialement limité aux entreprises cotées
- **Via différents outils** : les collectivités ont intégré les questions de DD/RSE qui diffusent petit à petit auprès des acteurs du territoire
- **A des impacts de plus en plus larges** Industrie, énergie, transport, déchets sont des secteurs historiquement soumis à des réglementations environnementales qui s'étendent aujourd'hui à des considérations plus larges (climat, économie circulaire...).

En comparaison de ces tendances, la santé reste un secteur à part.

# Environnement : la réglementation s'impose à vous !

Même sur la question du respect de l'environnement, la réglementation présente une variété importante de textes et sources réglementaires.

## Autres

## Réglementation

Mobilité	Loi Orientation des Mobilités Installation de bornes de recharge
Alimentation	EGALIM
Gestion des effluents	Code de l'environnement, Code de la santé publique...
Biodiversité	
Qualité de l'air intérieur	

## Achats

## Réglementation

Achats / marchés publics	Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) Respect des marchés publics (clauses, variantes, marchés réservés...)
--------------------------	---

## Déchets

## Réglementation

Déchets	Décret 5 flux (Papier, métal, plastique, verre, bois) Biodéchets de restauration (>10 tonnes)
Economie circulaire	Loi AGECE (anti-gaspillage et économie circulaire)
DASRI	Code du travail, code de l'environnement, transports, code de la santé publique...
EGALIM	Lutte contre le gaspillage alimentaire
Taxe papier	Taxe CITEO (>5 tonnes / an)

## Energie & climat

## Réglementation

Energie	Audit Énergétique Loi ELAN – Décret Tertiaire
Gaz à effets de serre	Bilan des Gaz à effet de serre
Construction neuve (GES / énergie)	RE2020, matériaux biosourcés

## Impact indirect ou à venir...

## Réglementation

Changement climatique	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2 (PNACC 2) Stratégie Nationale Bas Carbone
Santé environnement	PNSE 4 (Plan National Santé-Environnement 4)...
Efficacité énergétique et énergies renouvelables	« Fit for 55 » et ses directives...

Même si elles ne sont pas obligatoires, les démarches volontaires vous procurent un avantage et aident à structurer vos démarches.

Au-delà de leur intérêt pécunier direct, les aides au financement sont également à comprendre comme les outils d'une vision partagée d'une société à bâtir.

## Normes et référentiels

**ISO 26000** : norme de référence (lignes directrices de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

### 17 Objectifs de Développement Durable (ONU)

#### Normes thématiques :

- ISO : ISO 20400 (Achats responsables), ISO 50000 (énergie), ISO 14000 (environnement), ISO 9000 (qualité)...
- Construction / rénovation / réhabilitation : Haute Qualité Environnementale Bâtiment Durable Santé, cadre de référence HQE-Green Building Council, BREEAM, LEED...

#### Reporting RSE :

- Lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative)
- Trames IIRC (International Integrated Reporting Council)

## Labels RSE

#### Tous secteurs :

- RSE : Afnor Certification, Label Lucie 26000 (Agence Lucie)
- Bâtiment : Bâtiment biosourcé, Bâtiment bas carbone, Bâtiment Basse Consommation, Bâtiment Basse Consommation Effinergie Rénovation

#### Secteur santé :

- Droits des usagers de la Santé, Responsabilité et Santé 26000 SNADOM

#### Thématique

- Achats : référentiel Achats Responsables, Label Relations fournisseurs et achats responsables

## Financements

#### Plans de financements :

- **France Relance** (30 Md€ pour l'écologie)
- **Sécur de la Santé** (Mesure 14, accélérer la transformation écologique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux, 50 M€)
- **Plan national de relance et de résilience avec notamment :**
  - Rénovation énergétique (5,8 Md€) ;
  - Energie et technologies vertes (5,3 Md€)...

#### Les plans de financement se déclinent et se traduisent opérationnellement

- Mesure 14 du Sécur : 10 M€/an pour les conseillers en transition énergétique et écologique en santé
- Subventions ou aides pour des travaux, études par l'ADEME, la Banque des Territoires ou les Agences de l'eau...

# Les référentiels HAS (sanitaire et médico-social) et la RSE (1/2)

Les référentiels mentionnent directement le développement durable.

- Sanitaire : critère 3.6-04 *Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés*
- Médico-social : critère 3.15.1 - *L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.*

Au-delà de ces 2 critères, la structuration de la certification est alignée avec les volets d'une démarche RSE.

Chapitre	SANITAIRE	Objectifs	Principaux volets RSE	
Le patient		Le patient est informé et son implication est recherchée	■	
		Le patient est respecté	■	
		Les proches et/ou aidants sont associés à la mise en œuvre du projet de soins avec l'accord du patient	■	
		Les conditions de vie et de lien social du patient sont prises en compte dans le cadre de sa prise en charge	■	
Les équipes de soins		La pertinence des parcours, des actes et des prescriptions est argumentée au sein de l'équipe	■	■
		Les équipes sont coordonnées pour prendre en charge le patient de manière pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire tout au long de sa prise en charge	■	
		Les équipes maîtrisent les risques liés à leurs pratiques	■	
		Les équipes évaluent leurs pratiques notamment au regard du suivi des résultats cliniques de leur patientèle	■	
L'établissement		L'établissement définit ses orientations stratégiques en cohérence avec son territoire	■	
		L'établissement favorise l'engagement des patients individuellement et collectivement	■	
		La gouvernance fait preuve de leadership	■	
		L'établissement favorise le travail en équipe et le développement des compétences	■	■
		Les professionnels sont impliqués dans une démarche de qualité de vie au travail impulsée par la gouvernance	■	
		L'établissement dispose d'une réponse opérationnelle adaptée aux risques auxquels il peut être confronté	■	■
		L'établissement développe une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins	■	■

Chapitres (regroupés)	MEDICO-SOCIAL	Thématiques	Principaux volets RSE		
La personne / les professionnels / L'ESSMS		Bienveillance et éthique	■	■	
		Droits de la personne accompagnée	■	■	
		Expression et participation de la personne accompagnée	■	■	
		Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement	■	■	■
		Accompagnement à l'autonomie	■	■	■
		Accompagnement à la santé	■	■	■
L'ESSMS		Continuité et fluidité des parcours	■	■	■
		Politique ressources humaines	■		
		Démarche qualité et gestion des risques	■	■	■

Légende	Volet RSE (en lien avec ISO 26000)
■	Gouvernance
■	Social : Collaborateurs / relations et conditions de travail
■	Environnement
■	Sociétal (parties prenantes : dont les personnes / patients)
■	Economique

Les référentiels mentionnent indirectement le développement durable.

Exemple : la certification pour les ESMS rappelle 4 valeurs proches de certains des principes de la RSE (ISO 26000)

Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre